



Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

RC : B01100672013 - MF : 1299178/L/A/M/000

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE N°8
DU 20 JUIN 2018

L'année Deux Mille Dix Huit et le mercredi 20 juin à 15 H 00, les actionnaires de **la Société DELICE HOLDING - SA- « DH » (la « Société »)** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE) sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société a procédé ensuite et en application de l'article 281 du Code des sociétés commerciales à la composition de son bureau comme suit :

Monsieur Mohamed MEDDEB, est désigné Président de la séance.

Madame Nadia MEDDEB DJILANI et Mohamed Ali MEDDEB, actionnaires sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF, est désigné comme secrétaire de la séance.

En application de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été établi une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires présents ou représentés.

En application de l'alinéa 3ème de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été vérifié la présence ou la représentation de 50 787 558 actions sur les 54.907.262 actions constituant le capital social soit, un quorum de 92,50%.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires, déclare que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur première convocation et déclare avoir mis au préalable à la disposition des scrutateurs le dossier de l'Assemblée comportant les documents suivants :

- Les statuts actualisés de la société.
- Les copies des avis de convocations parus au JORT (n° 58 du 14.05.2018) et dans deux journaux quotidiens de la place (« LA PRESSE» et « ESSAHAFI »).
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de l'exercice 2017.
- Les états financiers individuels et consolidés pour le même exercice.
- Les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.
- Le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire.
- La liste actualisée des actionnaires classés par intermédiaire en bourse.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour suivant de la présente Assemblée :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui du groupe DELICE HOLDING pour l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017, approbation des conventions réglementés et des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2017 ;
3. Quitus aux administrateurs ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
6. Fixation du montant des rémunérations de membres du comité permanent d'audit ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
8. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;
9. Information de l'Assemblée Générale ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Après discussion et échange des points de vue, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui du groupe DELICE HOLDING pour l'exercice 2017 ;

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui des sociétés du Groupe pour l'exercice 2017. L'Assemblée Générale des actionnaires approuve, les rapports de gestion dans leur intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017, approbation des conventions réglementées et des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2017;

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve ce qui suit :

- L'ensemble des conventions réglementées ;
- Les états financiers individuels présentant un total bilan de **578 482 624** dinars et faisant ressortir un résultat net de **23 642 694** Dinars.
- Les états financiers consolidés présentant un total bilan de **445 523 093** dinars et faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de **38 624 678** Dinars Tunisiens

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2017 et approbation de la distribution des dividendes.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat de l'exercice	23 642 693,643
Report à Nouveau	238 394,489
Résultat disponible	23 881 088,132
Réserve Légale	1 194 054,407
Bénéfice Distribuible	22 687 033,725
Dividendes à distribuer	22 511 977,420
Résultats reportés	175 056,305

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0, dt410 par action. Le paiement aura lieu à partir du 28 juin 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle nette de 36 000 Dinars Tunisiens, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Fixation du montant des rémunérations de membres du Comité Permanent d'Audit;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle nette de 32 000 Dinars Tunisiens, à titre de rémunération pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Adel GRAR en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et décide d'élire un nouveau membre du conseil d'administration de « DELICE HOLDING -SA » représentant les actionnaires minoritaires pour les années 2019-2020 et 2021 à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes dans d'autres sociétés et prend acte de la déclaration du franchissement de seuil effectué en conformité avec les dispositions de l'article 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que la décision numéro 67 datée du 29 décembre 2017 par laquelle le Conseil du Marché Financier dispense la société MEDDEB CONSULTING détenant 85% du capital de la société DELICE HOLDING à l'obligation de procéder à une offre publique d'achat sur le reste des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de cette dernière ou sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours fixe .

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité ;

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **17h10**. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs et les Administrateurs.